

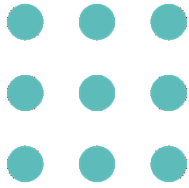


CITÉ DE LA MUSIQUE

PREMIER ATELIER DE CONCERTATION
SUR LE PARC DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE



DOCUMENT D'ÉTAPE : SYNTHÈSE DES ECHANGES
ATELIER DU 25 SEPTEMBRE 2019 À 19 HEURES - ECOLE DE CHANDIEU



CONTEXTE

Le projet concerné

Genève va bientôt ouvrir au public un nouveau complexe culturel dans le secteur des Nations.

Au nord de la Place des Nations, le projet de Cité de la musique va créer des lieux ouverts à tous les habitants de Genève et des environs, ainsi qu'aux personnes de passage, dans un site aujourd'hui inaccessible au public. Ce complexe - la Cité de la musique - comprendra un bâtiment dans un parc public qui offriront tous deux une grande diversité d'activités.

La concertation

L'atelier était destiné à toutes les personnes qui habitent et/ou travaillent à proximité, ainsi qu'à ceux qui aiment la musique, en tant qu'utilisateurs potentiels du site.

Les attentes et contributions de tous étaient les bienvenues pour enrichir le projet du parc de la Cité de la musique. La réflexion a porté sur ses apports possibles au quartier, voire au-delà (usages, ambiances, etc.) et sur la manière de s'y rendre depuis le voisinage, pour que son accès soit aisé pour tous.

PROCESSUS

Les participants ont été invités à se réunir autour de tables organisées en groupes homogènes.

Constitution des groupes :

- Groupe 1 : habitants
- Groupe 1bis : habitants
- Groupe 3 : associations
- Groupe 4 : employés travaillant dans le quartier
- Groupe 5 : musiciens

MÉTHODE ET QUESTIONS POSÉES

Chaque groupe a répondu aux questions posées lors de l'atelier participatif en utilisant des *post-it*. L'intégralité des *post-it* est retranscrite dans un document annexe.

Les questions étaient les suivantes :

1. Qu'est-ce qui vous paraît important dans ce projet de parc et son intégration dans le quartier ?
2. Qu'est-ce qui vous enthousiasme et/ou vous m'inquiète ?
3. A quoi verra-t-on que ce parc et son intégration dans le quartier sont réussis, de votre point de vue ?
4. De quoi avez-vous besoin (aménagement, ambiances, etc.) pour que ce parc vous soit utile et/ou agréable ?

TRAVAUX DES GROUPES

Cette synthèse rend compte de ce qui a été entendu et compris par les organisateurs. Elle s'attache à reprendre au plus près les propos tenus par les participants. Elle est structurée comme suit, chaque astérisque signalant un point qui sera repris lors de l'atelier suivant :

1. Le bâtiment de la Cité de la musique.
2. Le parc de la Cité de la musique.
3. L'insertion de l'ensemble dans la dynamique du quartier :
 - les relations avec le quartier,
 - le réseau de mobilité douce,
 - l'accessibilité par les autres modes de déplacement,
 - la circulation.
4. La synthèse.
5. Les demandes de compléments d'information.
6. La prochaine étape.

1. LE BÂTIMENT DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE

Ce qui est apprécié

- Ce bâtiment valorisera le quartier par la présence de ce lieu de culture et de musique intéressant un vaste public.
- Il l'enrichira également :
 - par les diverses activités en lien avec le voisinage (pas uniquement culturelles), permettant de tisser des contacts avec le monde de la musique,
 - grâce à ses lieux de restauration (cafétéria et brasserie).
 - Ce bâtiment contribuera au rayonnement de la ville.

Les craintes, les interrogations

- La réalisation de la Cité de la musique entraînera la démolition de la villa des Feuillantines.
- Le volume du bâtiment est perçu comme important :
 - le bâtiment risque d'être trop imposant par rapport au parc,
 - le bâtiment pourrait projeter de l'ombre sur le parc, *
 - les effets du bâtiment sur les vents suscitent quelques inquiétudes.*
- La période de chantier devra être anticipée et gérée :
 - le bruit des travaux et la circulation des camions constitueront des nuisances pour le voisinage durant cette période.

2. LE PARC DE LA CITE DE LA MUSIQUE

Ce qui est apprécié

- La mise à disposition d'un nouveau parc à Genève est globalement appréciée, il constituera un maillon supplémentaire dans le réseau existant.
- Le parc constituera un espace de nature dans la ville :
 - ce poumon vert sera favorable au climat urbain (ombre des arbres, humidité grâce à l'eau) et à la biodiversité,
 - il pourrait comprendre des espaces naturels non jardinés, le relief sera mis à profit pour l'écoulement de l'eau et un accès à l'eau pourrait être proposé. Le choix des espèces d'arbres les mieux adaptés à la hausse des températures permettra de mieux répondre au réchauffement climatique.
- Il permettra une grande diversité d'usages :
 - ce devrait être un lieu de détente et de calme, donnant envie d'y rester seul, de respirer et de se déconnecter,
 - ce devrait être également un lieu de rencontre et d'animation, avec la terrasse de la cafétéria, des jeux pour enfants, un kiosque à musique, ou des « concerts fugaces »,
 - ce devrait être enfin un lieu de diversité, à la fois ouvert sur le monde et intime, destiné aux étudiants, aux voisins et à toutes les générations, laissant de la place à l'inattendu.
- Il accueillera une diversité d'accès et de passages :
 - il sera ouvert en journée et en soirée et facilement accessible grâce à la fluidité des cheminements.
- L'identité du parc devra être singulière pour faire envie :
 - En lien avec la musique, elle devrait nourrir les sens, en permettant d'écouter le bruit du vent, celui des pas sur le sol, le chant des oiseaux, ou de sentir l'odeur de la terre.
 - Cette identité reste à définir. Elle pourrait par exemple s'inspirer du besoin de se déconnecter (absence de wifi), de la notion de « suspens » (notion qui exprime le calme et la respiration juste avant d'entrer en scène) et proposer une harmonie d'un « raisonnablement animé ».
 - Elle pourrait se traduire dans les aménagements, avec des matériaux sobres, et un traitement particulier de la lumière.

Les craintes, les interrogations

- La réalisation du parc pourrait induire une baisse de la biodiversité :
 - l'abattage d'arbres centenaires dans le parc, comme le long de la route de Ferney ne serait pas acceptable. *
- Le bruit induit pas les axes de circulation pourrait rendre l'usage du parc moins agréable et paisible qu'espéré.
- La sécurité du parc, particulièrement de nuit, pourrait être difficile à assurer.

3. L'INSERTION DANS LA DYNAMIQUE DU QUARTIER

A. LES RELATIONS AVEC LE QUARTIER

Ce qui est apprécié

- De nouveaux usages vont être offerts au quartier :
 - la cafétéria et sa terrasse, ouvertes le soir et le week-end,
 - le restaurant, ouvert au public.
- L'animation et la vie de ce quartier vont être renforcées par les nouveaux usages et les événements qui prendront place dans le bâtiment et/ou le parc.

Les craintes, les interrogations

- Un juste équilibre devrait être trouvé, car ce parc ne devrait pas devenir un « parc d'attraction ».

B. LE RESEAU DE MOBILITÉ DOUCE

Ce qui est apprécié

- Le renforcement des parcours piétons et cyclistes :
 - par cette nouvelle offre pour les piétons (Promenade de la Paix),
 - par la nouvelle continuité cyclable distincte des voies de circulation automobile,
 - et par la grande accessibilité du parc à pied.
- L'image de la promenade de la Paix fait envie :
 - elle va inciter à « bouger dans la ville » ou à « aller au travail à pied ».

Les craintes, les interrogations

- Les liens entre le quartier d'habitation et le secteur des organisations internationales voisines pourraient être rendus plus difficiles par les traversées de la route de Ferney et de l'avenue de la Paix. *
- La place des cyclistes devra être clarifiée :
 - les vélos ne seront pas admis dans le parc,
 - la continuité des parcours avec la Promenade de la Paix semble ne pas être prise en compte.*

C. L'ACCESSIBILITÉ PAR LES AUTRES MODES DE DÉPLACEMENT

Ce qui est apprécié

- L'accessibilité par les transports publics sera renforcée avec le prolongement du tram.

D. LA CIRCULATION

Plusieurs points ci-dessous ne sont pas induits par la Cité de la musique, mais l'ensemble des propos est néanmoins reporté.

Les craintes, les interrogations

- L'augmentation de la circulation pourrait avoir des conséquences négatives pour le quartier :
 - risque de saturation du trafic ou de plus grandes difficultés pour stationner les soirs de concert, *
 - bruit qui pourrait constituer une nuisance pour le parc, et diminuer son attrait, en particulier du côté de l'avenue de la Paix. *
- L'augmentation de la circulation risque d'augmenter l'effet de coupure :
 - la présence du tram et l'augmentation de la circulation sur l'avenue de la Paix rendront les traversées piétonnes plus difficiles. *
- La gestion globale de ces questions de mobilité n'est pas visible. *

4. LA SYNTHÈSE

La Cité de la musique est un projet dont les potentialités sont bien saisies et valorisées par les participants.

La création d'un centre musical ouvert sur la cité et le quartier est appréciée par la nette majorité des personnes présentes. Les habitants apprécient en particulier les potentialités pour la vie de quartier, les activités culturelles, les concerts et les animations pour les enfants scolarisés.

L'édification de ce bâtiment suscite toutefois un certain nombre d'interrogations exprimées par certains participants à l'atelier. Il s'agit notamment des conséquences de ce projet sur la végétation existante, et dans une moindre mesure sur la villa Feuillantine. D'autres craintes, en lien avec les projets connexes (route des Nations, prolongement des voies de tram) ont été exprimées, bien que celles-ci ne soient pas directement liées au projet de la Cité de la musique.

Malgré ces interrogations, auxquelles les organisateurs de l'atelier se sont engagés à répondre, le parc attendant à la Cité de la musique est fortement plébiscité.

Cet espace vert, en lien avec les activités musicales de la Cité, offre de multiples avantages que l'on soit habitant, visiteur ou employé dans le quartier.

La multiplicité des usages possibles (lieu de rencontre, de loisirs, de détente) conditionne l'attractivité de ce parc, qui est aussi perçu comme un poumon vert favorable à l'écologie et la biodiversité, en particulier dans le contexte du réchauffement climatique.

Son succès tiendra également à sa bonne insertion dans le quartier, à l'identité qui lui sera conférée et à la maîtrise des nuisances environnantes ou induites.

Ces points devront être intégrés dans la suite du développement du projet.

5. LES DEMANDES D'INFORMATIONS

Pendant les échanges, les compléments d'informations suivants ont été demandés :

- Comment ce terrain a-t-il été choisi (parmi combien) et selon quels critères ? Et en particulier, pourquoi la Cité de la musique n'a-t-elle pas pu être localisée sur le site de l'Opéra des Nations ?
- Pourquoi la concertation ne concerne-t-elle que le parc et non pas le bâtiment ?
- Que sait-on des projets sur la route de Ferney (tram et voies de circulation) et l'avenue de la Paix (augmentation de la circulation et impact sur le bruit) ?
- Que sait-on de l'évolution prévue en parallèle pour la place des Nations et le parc Rigot ?
- Quelles sont les dimensions du parc de la Cité de la musique, en comparaison avec d'autres parcs genevois ?
- Quelles sont les intentions précises pour les arbres du parc ?
- Quelles seront les ombres portées du bâtiment sur le parc ?
- Le bâtiment induira-t-il du vent dans le parc ?
- Le cheminement piéton au nord du bâtiment a-t-il bien été pensé pour les personnes à mobilité réduite ?

Les réponses aux questions ci-dessus seront apportées lors du prochain atelier.

6. LA PROCHAINE ETAPE

Rendez-vous au prochain atelier de concertation pour poursuivre et approfondir les échanges **le 31 octobre à 19h à l'école de Chandieu.**

Inscription :

<https://www.geneve.ch/evenement/cite-musique-ateliers-concertation-parc-espaces-publics>

WWW.GE.CH